



[Modifié par Arrêté du 5 novembre 2010 \(art. Annexe IX \(V\)](#)

Examens (évaluations)

EVALUATION S.S.I.A.P. 2

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses multiples)	40 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Orale	Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation
Pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.	20 min	Epreuve évaluée apte/inapte	

Remarques	Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues. Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.
Certification	Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

SARL SSIAP (SECURITE SURETE INCENDIE ACCESSIBILITE PREVENTION)

SIRET: 794107573.00014 / CODE APE : 7022Z

SIEGE SOCIAL : 247 CHEMIN DES CROTONS, LA BRETAGNE, 97490 SAINTE CLOTILDE

GSM : 0692 74 03 24 / TEL\FAX: 0262 20 62 44

MAIL: sarl.ssiap@gmail.com / WEB: www.ssiap.re